

les cahiers de l'audap



5-22

PATRIMOINE(S)
PLACE AUX PAYSAGES PUBLICS



Denis CANIAUX
Nouveau Directeur général de l'AUDAP

Après avoir dirigé des études d'urbanisme et d'habitat au sein du PACT-HD du Pays Basque (aujourd'hui SOLIHA), Denis CANIAUX a voulu se confronter à la production réelle de la ville et connaître de l'intérieur la fabrique de l'urbain. Il a ainsi construit et mis en œuvre en SEM (Société d'Economie Mixte - InCité) le programme de requalification et d'aménagement du Centre Historique de Bordeaux, puis a travaillé huit ans en maîtrise d'ouvrage HLM : construction de nouvelles résidences, entretien du patrimoine, programme ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) des Hauts de Bayonne. La promotion immobilière lui a, par la suite, permis de mener des opérations de mutations de friches industrielles et de requalification de cœur de ville. C'est avec l'expérience de ce parcours varié au service de l'aménagement et de la construction de la ville qu'il a souhaité revenir au conseil en urbanisme et à la définition de stratégies de territoires au bénéfice de l'intérêt général. Expérimenté en conduite de projets complexes et en management d'équipes pluridisciplinaires, diplômé de Science Po et titulaire d'un 3^e Cycle en Urbanisme, Denis CANIAUX, 54 ans, prendra les fonctions de Directeur général de l'AUDAP le 05 novembre 2018.



Euskadi : territoire sans frontières
17^{ème} édition du congrès EuskalHiria les 26 & 27 novembre à Bilbao

La Communauté Autonome a sollicité l'AUDAP pour co-organiser la 17^{ème} édition du congrès EuskalHiria en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Organisée chaque année pour réunir les professionnels de l'Urbanisme au Pays basque espagnol, l'édition 2018 s'inscrit pour la première fois dans une dimension transfrontalière. Le congrès se tiendra les 26 et 27 novembre à Bilbao. L'AUDAP a contribué à la définition du programme et à la mobilisation des intervenants, activant l'ensemble de son réseau de partenaires dans la perspective d'une large mobilisation. Le programme extrêmement riche est bâti autour de grands sujets qui dépassent les limites administratives des territoires : système urbain dans l'Arc Atlantique ; aménagement commercial des villes et pression touristique ; climat-énergie et modèles futurs de développement ; pratiques du renouvellement urbain ; promotion de territoires connectés. Ce congrès sera inauguré par Iñaki ARRIOLA LOPEZ, Conseiller du Département de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et du Logement à la Communauté Autonome du Pays Basque, et par Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Contact : m.trinque@audap.org
Programme et inscriptions : www.euskadi.eus/euskalhiria



Un «Éco tour» énergie - climat
Le 13 novembre une visite d'opérations d'urbanisme durable est organisée entre Béarn et Bigorre

Après 2 ans d'actions de sensibilisation sur l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques dans l'urbanisme, quoi de mieux qu'une visite terrain pour rendre tout cela concret ! Le Grand Pau et l'ADEME, en partenariat avec l'AUDAP et l'État (DDTM 64), proposent aux élus et leurs équipes techniques de découvrir l'éco-quartier Bellevue de la commune de Saint-Clar (32) ainsi que son réseau de chaleur. Cet éco-quartier en milieu rural est placé sous le signe du développement durable : programme de végétalisation ambitieux, gestion des eaux pluviales aérienne, diversité de logements et de terrains pour une mixité sociale et générationnelle, ... L'«éco tour» emmènera ensuite les participants à Vic en Bigorre (65) pour découvrir le réseau de chaleur « bois énergie », puis à Pontiacq-Viellepinte (64) pour observer la nouvelle technologie de panneaux photovoltaïques organiques.

Contact : c.gallato@audap.org



In Situ
Impliquer les habitants dans l'organisation urbaine des lieux de vie

Une des missions fondamentales de l'AUDAP est de suivre les évolutions des territoires et d'éclairer leur avenir possible. Avec In Situ, l'Agence d'Urbanisme entend jouer ce rôle de sentinelle. In situ décortiquera, dans un format court de 4 pages, un point particulier d'une mission « AUDAP » ou investiguera un sujet ponctuel qui fera demain la vie des villes et des territoires. Son ambition est bel et bien de donner des clés de compréhension des réalités urbaines, périurbaines et rurales de nos territoires. Dans ce nouveau numéro, In situ apporte à la fois un éclairage et un retour d'expérience sur un mode de consultation des habitants : les marches exploratoires dans le cadre de projet de requalification urbaine.

Contact : j.leroux@audap.org

JOUONS LA CARTE DES PAYSAGES PUBLICS !



Nathalie MOTSCH
Présidente de l'AUDAP
Conseillère communautaire
à l'Agglomération
Pays Basque
Adjointe au Maire de Biarritz
en charge de l'Urbanisme

Un paysage de montagne, un point de vue sur l'océan, une promenade dans un centre historique, un quartier de faubourg, un pont, une église, un commerce, une rue, un jardin, une place : tout cela fait patrimoine. Mais il faut pouvoir contempler les paysages, déambuler, habiter la rue, vivre et faire vivre les lieux. Alors pas de patrimoine sans espace public ?

La notion d'espace public est plus récente que celle de patrimoine. Les habitants considèrent aujourd'hui l'espace public, non plus seulement comme un lieu de passage, mais comme une destination de promenade, avec comme objectif premier le plaisir. L'ère où l'automobile réduisait les espaces publics à la seule fonction de transport est terminée. Progressivement la notion de patrimoine s'élargit à un ensemble patrimonial, considérant le contexte, le site, le paysage. L'espace public s'imisce alors dans le champ du patrimoine.

Placer l'individu au centre de la requalification et de la création des espaces publics est un enjeu urbain et social de premier plan. La vie de nos espaces partagés fait la qualité de nos territoires, en permettant échanges, rencontres, expériences, déplacements, usages multiples, pour des publics de toutes générations.

Un bâtiment qui s'altère, une rue sans émotion, un paysage dégradé, un point de vue confisqué : nous nous accordons tous sur l'inconcevable. Aussi, la notion de paysage public me semble parfaitement incarner l'ambition que nous devons porter en tant qu'élu pour faire de nos villes et villages des lieux de plaisir retrouvé et de mémoire réinventée.

Placer l'individu au centre de la requalification et de la création des espaces publics est un enjeu urbain et social de premier plan. La vie de nos espaces partagés fait la qualité de nos territoires, en permettant échanges, rencontres, expériences, déplacements, usages multiples, pour des publics de toutes générations.

A l'heure où il faut optimiser, économiser, recycler intelligemment, penser évolutif, nous n'avons jamais autant parlé de patrimoine. Et ce, non pas comme une course vers une protection qui fige, mais bien comme un refus de voir s'altérer nos biens communs. Pour relever ce défi, il nous faut accepter de voir notre patrimoine commun s'adapter à un usage contemporain, quotidien ou plus exceptionnel, d'y inviter l'habitant comme l'artiste, de manière éphémère ou plus durable. A nous de ne pas rater ce rendez-vous pour les futures générations. ■



Page de garde : Le boulevard des Pyrénées à Pau
Alphonse de Lamartine avait pour citation « Pau est la plus belle vue de terre comme Naples est la plus belle vue de mer » à propos du paysage offert depuis la ville sur les sommets pyrénéens.
© PauPyrénéesTourisme-Guilhamasse



PATRIMOINE(S) : PLACE AUX PAYSAGES PUBLICS

Le patrimoine et les espaces publics sont deux sujets complexes et évolutifs. Tous deux rassemblent les habitants, suscitent des rencontres et font identité. Longtemps, le patrimoine a été limité aux seuls monuments bâtis. Longtemps les espaces publics ont été considérés seulement comme du « non bâti », et de fait parfois laissés pour compte des politiques urbaines. Aujourd’hui, cette donne a changé. L’espace public et le patrimoine ne font qu’un et sont au centre des préoccupations urbaines.

L’Audap a décidé, ce semestre, de se saisir de ces notions pour mieux les décoder, en analyser les enjeux, et proposer à ses lecteurs un panorama d’attitudes urbaines contemporaines, à la ville comme à la campagne. La revalorisation est un outil pour améliorer la qualité de vie des habitants. Elle permet de revitaliser le cœur de certains bourgs et villes. Si les concepteurs, les élus, et les aménageurs fabriquent les espaces de vie de demain, ils ne sont plus les seuls acteurs. Des initiatives citoyennes, autonomes ou pilotées par les collectivités, fleurissent. Le patrimoine bâti et naturel se réinvente au contact de créations artistiques contemporaines. Non c’est sûr, le patrimoine et les espaces publics ne sont plus les parents pauvres des politiques publiques. Alors, comment demain les concevoir ensemble ? Les cahiers s’appuient sur des témoignages et expériences d’ici ou d’ailleurs et ouvrent des pistes de réflexions. ■

SOMMAIRE

<i>Un patrimoine à mettre sous cloche ou « héritage sans testament ?</i>	06
<i>Les espaces publics : une nécessité à la ville comme à la campagne</i>	08
<i>Revitaliser : faire battre à nouveau le cœur de la cité</i>	10
<i>Notre relation à l’espace, au paysage, au patrimoine ...</i>	
<i>... en quatre siècles d’histoire</i>	12
<i>La place du spectacle vivant dans l’espace public</i>	14
<i>Quand le citoyen devient acteur</i>	16
<i>Limites, possibles et nouveaux horizons</i>	18
<i>Point de vue : Sylvain Barfety</i>	20
<i>Tribune : Martin Malvy</i>	22

- ❶ **Pau** - Monter, descendre, s’arrêter et prendre le temps (Quartier du Hédas).
- ❷ **Nantes** - Lorsque la traversée piétonne est redessinée par un artiste et sème le doute dans l’esprit du promeneur... (Boulevard Léon-Bureau).
- ❸ **Biarritz** - Cheminer ou simplement contempler ? (Falaises de la Côte des Basques).



PATRIMOINE À METTRE SOUS CLOCHE OU « HÉRITAGE SANS TESTAMENT » ?

L'engouement des français pour leur patrimoine ne cesse de grandir, en témoignent les 12 millions de visiteurs lors de la toute dernière édition des Journées du Patrimoine. Face à cet intérêt réel, il est nécessaire, aujourd'hui, de se poser quelques questions : qu'est-ce qui a valeur de patrimoine ? Doit-on le préserver, comme témoignage des temps passés, ou bien le garder en vie ?

QUELLE TRANSMISSION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ?

Le patrimoine se définit comme l'héritage commun d'un groupe. Qu'il soit naturel, paysager, historique, architectural ou bien immatériel, le patrimoine est porteur de l'identité d'une communauté. Penser le patrimoine nécessite d'évoquer la façon dont il sera transmis aux générations futures. Le patrimoine doit-il être « mis sous cloche » afin d'en conserver l'authenticité, comme semble l'attester cette définition du CNTRL* : « ensemble des biens [...] réunis et conservés pour être transmis aux descendants » ? Et cela, au risque de devenir un obstacle pour les habitants dans leur usage de l'espace public ? Ou bien doit-on autoriser les héritiers actuels à s'approprier ce patrimoine, à agir avec lui pour le transmettre, renforcé d'une nouvelle histoire ? Si on reprend les propos d'Hannah Arendt, le patrimoine doit-il être un « héritage sans testament » ? Avec

le développement de la photographie, il peut sembler, aujourd'hui, plus tolérable d'y toucher : la pellicule laisse un témoignage de ce qui n'est plus.

QU'EST-CE QUI FAIT PATRIMOINE ?

Du point de vue de l'urbaniste, le patrimoine est à envisager à l'échelle d'un territoire, d'un quartier et non pas à l'échelle d'un objet, qu'il soit architectural ou végétal. Il est à la fois paysage et espace de vie. Le patrimoine peut être « exceptionnel », « monumental » : la cathédrale Sainte-Marie, par exemple à Bayonne, ou bien la chaîne des Pyrénées. A Pau, par exemple, 17 sites dans les coteaux, ont été protégés, afin de préserver la vue sur les « horizons palois » depuis le Boulevard des Pyrénées. Mais, le patrimoine peut aussi être simplement intéressant, lorsqu'il s'agit, notamment, d'un quartier d'habitat traditionnel ou bien d'un ensemble paysager singulier. La notion de patrimoine est éminemment

complexe : quels sont les critères devant élever un espace au titre de patrimoine ? On pense au critère de l'authenticité, de la rareté mais aussi au critère esthétique et historique. Des critères qui ont été mentionnés en 1972 par la convention de l'ONU. Cependant, tout cela semble bien relatif et subjectif. Le risque est de tomber dans une « profusion patrimoniale », de muséifier la ville existante, par nostalgie d'un temps révolu. Pour les paysages, le danger est bien de les « parquer » afin d'en prévenir toute anthropisation. Le patrimoine, n'est jamais autant vivant que lorsqu'il rassemble ses héritiers autour d'une table commune : l'espace public. Espace de mouvement et de rencontre, il produit un « brassage » qui le renouvelle. Celui-ci est d'abord ce que l'on reconnaît comme part de notre identité. C'est une adhésion qui ne va pas de soi, et qui ne fait pas consensus. Les labels de protection semblent nous indiquer ce qui a valeur de patrimoine. Ils agissent



© Ph. Laplace

Ainhoa - Horizon, massif, vallons, lisières, village, haies, rue : Le paysage constitue une valeur exceptionnelle à apprécier à toutes les échelles.



Le patrimoine se définit comme l'héritage commun d'un groupe. Qu'il soit naturel, paysager, historique, architectural ou bien immatériel, le patrimoine est porteur de l'identité d'une communauté [...] Du point de vue de l'urbaniste, le patrimoine est à envisager à l'échelle d'un territoire, d'un espace public et non pas à l'échelle d'un objet, qu'il soit architectural ou végétal.

pour le visiteur, comme pour l'habitant, comme des « gages de qualité », où trône l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. ■

*CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



SOAZICK LE GOFF DUCHÂTEAU

Architecte des Bâtiments de France

Nous fêtons les deux ans de la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016. En ce qui concerne le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France et la protection du patrimoine, la loi confirme les outils plébiscités

sur le terrain avec la création des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Elle élargit également les domaines de protection comme le patrimoine mondial, l'archéologie, la création architecturale, la labellisation de l'architecture contemporaine remarquable, etc.

Les villes moyennes de la fin du 20^{ème} siècle, à l'exemple des grandes agglomérations, cultivaient leur attractivité en développant des programmes culturels et en valorisant leur patrimoine. Le nombre des villes protégées dès les années 1990 par une ZPPAUP, puis une AVAP, en témoigne l'attrait. La dernière décennie a montré que les villes qui avaient choisi la protection de leur patrimoine comme stratégie s'avéraient plus résistantes à la désertification. Au 21^{ème} siècle, ces villes rencontrent de nouveaux défis et les conséquences inattendues de leur succès. Outre l'augmentation du coût du foncier, la multiplication des petits logements locatifs de type Airbnb, crée une véritable concurrence au logement pour les familles. La spécification du commerce vise une clientèle touristique et chasse le commerce de proximité propice à la vie dans le centre-ville. Dans certaines villes, on voit même des associations de riverains qui luttent contre les nuisances du tourisme. Après avoir lutté contre la vacance du logement en centre-ville, le nouveau défi, c'est de préserver une ville habitée par des résidents.

Lorsque les villes sont protégées par un SPR, elles sont plus à même de contrer ces phénomènes, notamment lorsqu'elles sont dotées d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) comme à Pau et à Bayonne. Il s'agit d'un document d'urbanisme et d'une réglementation de la conservation du patrimoine, qui gère les centres-villes historiques en assurant une grande transversalité des compétences. Il a la particularité de pouvoir traiter l'intérieur des immeubles. C'est une capacité rare qui permet de faire intervenir toutes les compétences nécessaires à la bonne gestion de la ville et à la qualité de son cadre de vie.

L'État avait mis en place en 2008 un Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) pour intervenir de manière efficace sur les centre-villes en état critique. Il renouvelle l'expérience aujourd'hui avec « Action Cœur de Ville » pour agir sur les problématiques complexes des centre-villes. Bayonne et Pau ont été sélectionnées et leurs périmètres d'actions sont situés dans les SPR. C'est souvent là où le bâti est le plus ancien que les problématiques complexes sont les plus fortes. Placé sur un formidable observatoire devant ces évolutions, l'Architecte des Bâtiments de France a toute conscience des enjeux d'aujourd'hui qui concernent les centres-villes historiques : Protéger le patrimoine et limiter la muséification de la ville pour conserver une ville de résidents ; maintenir les conditions d'une vie de famille possible, des coûts maîtrisés pour les revenus moyens, du commerce de proximité, des services accessibles, une mobilité adaptée et lutter contre les inégalités. Les outils de protection participent à cette gestion d'une ville en perpétuel mouvement grâce à une formidable capacité à faire du cas par cas, et à associer l'ensemble des acteurs de la ville. ■



Bedous - La place François Sarraille par sa configuration et sa localisation fait l'objet de réflexions pour diversifier les usages sur cet espace, cœur d'une centralité à la recherche d'un nouveau souffle.

L'espace public est aujourd'hui pensé comme une « pièce de vie complémentaire » pour pouvoir « cultiver son jardin ». Les agences d'urbanisme, qui conseillent les collectivités, accordent une nouvelle attention à ces espaces dans l'exercice de conception urbaine. Ils sont aussi des viviers de créations pour d'autres acteurs : les designers, concepteurs de mobilier urbain, artistes plasticiens, architectes et paysagistes. Des acteurs-collaborateurs des urbanistes, qui font de l'espace public une scénographie où l'habitant est invité à jouer sa pièce.

LES ESPACES PUBLICS : UN ENJEU CONTEMPORAIN

Jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, l'espace public doit être avant tout fonctionnel : avec la charte d'Athènes, les rues et les places se transforment en espaces de circulation et de stationnement. L'espace public est pensé comme un lieu de déplacement, en voiture de préférence, et non plus comme un lieu d'échanges, de rencontre avec autrui. L'espace public est défini, par défaut, comme « ce qui n'est pas bâti », autrement dit : le vide. Ce n'est qu'à la fin des années 70 qu'il devient une composante des politiques de la ville. Pour beaucoup de citoyens, c'est une « pièce de vie complémentaire ». Le travail sur la revalorisation des centres historiques, notamment, amène progressivement l'urbaniste à réfléchir sur le patrimoine qui l'inclut. L'aménageur devient ainsi un nouvel acteur de la valorisation patrimoniale.

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS POUR AMÉNAGER LA VIE PUBLIQUE

La valorisation du patrimoine peut palier une marchandisation de l'espace public. Les places de parking payantes peuvent devenir des promenades, des trottoirs élargis ou même une place révélant une œuvre d'art. C'est le cas de l'installation « Deux plateaux » de Daniel Buren qui se substitue à un parking dans la cour du Palais Royal à Paris. Ainsi la valorisation du patrimoine peut être un vecteur pour rendre l'espace véritablement public, libre d'accès et de fréquentation. Mais c'est aussi un vecteur pour sécuriser l'espace public, ou tout du moins, produire un sentiment de sécurité chez

les habitants. Dans les années 80, deux sociologues américains (James Wilson et John Kelling) développent la théorie de la vitre brisée. Une analogie afin de souligner ceci : les détériorations subies par l'espace public entraînent très souvent un délabrement du cadre de vie et une augmentation de la délinquance. Valoriser le patrimoine peut donc permettre d'accroître l'hospitalité de cet espace, tout en l'esthétisant à des fins sécuritaires.

LE TERRITOIRE PATRIMOINE

La vie sociale ne s'explique pas seulement par une somme de fonctions et un centre-bourg ou un centre-ville se reconnaît aussi par des pourtours, des latéralités qui n'ont pas la même physionomie. Les rues piétonnes de Saint-Jean-de-Luz ne ressemblent pas à celles de Nay ou de Cauterets et assument leur singularité : elles rencontrent l'océan, les Pyrénées, sont bordées par un marché, se déploient sur des pentes abruptes. Ces espaces publics ont la grande vertu d'évoluer et de se transformer sans cesse pour durer. En France, en pratique, c'est à partir d'orientations intégrées dans les SCoT et plus encore dans les PLU(i) que ces espaces publics, qu'ils soient végétalisés ou non, sont programmés voire requalifiés. Toutefois, à défaut de normes, de ratios entre espaces bâtis et espaces ouverts, les réponses s'adaptent à chaque disponibilité. Les espaces publics ne cessent de se diversifier, allant de la rue devenue piétonnière, à la place libérée des automobilistes, du parc écologique (Izadia) à Anglet au parc naturel urbain à Pau, à la reconquête de berges ou de grandes friches urbaines. ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ANNIE HILD

Présidente du CAUE des Pyrénées-Atlantiques

Lieu sensible et polyvalent, ciment de l'identité de nos communes et garant de leur bon fonctionnement, l'espace public est l'espace de tous. Support d'usages et de pratiques multiples, qui évoluent dans le temps, ces lieux se réinventent sans cesse. Les rendre accessibles à tous et désirables à chacun, tout en satisfaisant les besoins liés aux différentes fonctions de la cité : faire ses courses, se rencontrer, s'informer, admirer la vue, circuler, jouer... demande une ingénierie attentive à la vie et à l'histoire des lieux. L'enjeu de qualité tient simplement dans l'aspiration à un cadre de vie agréable. Aux côtés des communes rurales, le CAUE 64, hier comme aujourd'hui, accompagne cette recherche de qualité. Repenser l'espace public est toujours au démarrage des démarches réussies de revitalisation des centres-bourgs : c'est une constante que nous portons dans nos conseils auprès des élus. Aussi, au-delà des normes qu'il faut nécessairement prendre en compte, lorsque les architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE 64 animent les réflexions préalables à l'élaboration des projets d'aménagement d'espaces publics, c'est d'abord le contexte, le patrimoine architectural, urbain et la structure paysagère qu'ils proposent de prendre comme fondement. Les qualités du lieu, l'analyse des usages existants ou émergents, les attentes, sont recueillies lors de concertations. Cela permet d'élaborer un programme adapté pour aller chercher un concepteur qui proposera des réponses pertinentes à travers un projet singulier. L'importance de ces lieux pour le bien vivre des habitants est devenue une telle évidence qu'elle fonde aujourd'hui l'exigence de qualité exprimée par le règlement de soutien aux communes rurales mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques avec l'expertise et l'assistance du CAUE 64. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



LA PLACE, ESPACE PUBLIC CLÉ DES VILLES ET VILLAGES

Par Maïte FOURCADE,
Paysagiste DPLG
Agence payspaysages

Une place dans une ville est le lieu des habitants, le lieu des rassemblements, des rendez-vous, des rencontres, des fêtes, un lieu de convergence, qu'elle soit conviviale ou contestataire. Ainsi, lorsqu'on s'interroge, à travers notre pratique professionnelle, sur le devenir des places publiques, notre réponse première se base généralement sur l'affirmation de leur centralité.

Cela s'est révélé plus particulièrement à Ossès, lorsque l'on a travaillé sur le projet d'aménagement de la traversée du bourg. La place n'étant pas clairement dissociée de la route départementale, il nous fallait définir un contour. Pour l'ensemble des habitants, la place d'Ossès était matérialisée par le fronton, lieu central, espace commun, mais qui nécessitait la fermeture de la route, un seul jour par an, lors de fêtes du village. Notre travail a ainsi principalement consisté à affirmer la présence de la place, axée sur les façades et le

fronton, à atténuer le tracé de la route, ouvrant la possibilité d'un usage quotidien de l'espace public.

Nous avons expérimenté la même démarche lors de l'aménagement du bourg de Larressore. La route qui traverse le village présentait des élargissements, du fait de la répartition quelque peu « aléatoire » du bâti. Les différentes placettes étaient réduites à ces surlargeurs, de part et d'autre de la chaussée. Les recherches historiques nous ont permis de comprendre les implantations du bâti « en tas », caractéristiques des bourgs basques. La place se présente comme un espace défini par le contour irrégulier des façades, avec de nombreux décalages. La perception d'ensemble de cet espace s'est alors avérée absolument nécessaire à la lisibilité de cette structure urbaine particulière. La réhabilitation des espaces publics a ainsi consisté à retrouver les limites de la place, jusqu'au pied des façades renforçant son unité par le revêtement de sol.

Grâce à l'aménagement de ces deux places, la présence du bâti a été renforcée et l'architecture mise en valeur. Il en résulte aussi une liberté et une polyvalence d'usages. Les espaces publics participent ainsi à révéler le patrimoine bâti, mais ils constituent eux aussi le patrimoine et doivent, à ce titre, être aménagés dans l'idée de leur transmission aux futures générations, la transmission d'un espace mais aussi des pratiques collectives. ■

FAIRE BATTRE À NOUVEAU LE CŒUR DE LA CITÉ



Tardets-Sorholus - L'aménagement d'une aire de pique-nique est une réponse à la demande des habitants participants au groupe de travail sur la requalification des espaces publics.

© Aludarrak bideo

La revalorisation du patrimoine et l'aménagement des espaces publics sont au cœur des projets de revitalisation des villes et des villages. Si la centralité reste géographiquement le centre de la ville, elle n'est plus toujours le centre de la vie. Cette désertion est visible dans certaines villes moyennes et bourgs, concurrencés par l'attractivité des périphéries, offrant niveau de services et maisons avec jardin. Mais voilà, les centres-villes sont souvent riches d'un patrimoine à valoriser, et de savoir-faire à soutenir.

SE RÉAPPROPRIER LES CENTRALITÉS ET RETROUVER LE PLAISIR DE LA DÉAMBULATION

Certains centres-villes ou centres-bourgs sont aujourd'hui en déperdition. Depuis le développement de la périphérie à la fin des années 60, les centres villes n'ont cessé de se dévitaliser. La disparition des petits commerces y est pour beaucoup : « Alors qu'en 2001, à peine 10 % des centres-villes de plus de 25 000 habitants avaient un taux de vacance commerciale supérieur à 10 %, c'est maintenant 60 % » met en garde l'Institut pour la ville et le commerce. Une récente étude révèle également que les promenades et le « shopping » en ville sont en constante baisse. Cette analyse dessine deux axes de travail pour la revitalisation des centres-villes : la valorisation du patrimoine et des espaces publics ainsi que le soutien à l'économie locale. Deux axes que l'on retrouve notamment dans le plan « Action cœur de ville » annoncé par le gouvernement en mars 2018.

REVITALISER GRÂCE AU COMMERCE ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Dans le plan « Action cœur de ville », l'Etat préconise un « développement économique et commercial équilibré ». Rebondissons sur cette dernière acception. On remarque, en effet aujourd'hui, que les commerces des centres-villes, les lieux avec une richesse patrimoniale forte, ont tendance à être privatisés par des magasins de la grande distribution. Et ce, alors que les subventions de l'Etat pour revaloriser le patrimoine s'affaiblissent. L'Hôtel Dieu de Lyon est récemment devenu le Grand Hôtel Dieu, un centre commercial

haut de gamme, présenté comme un « joyau du patrimoine architectural lyonnais [...] tourné vers l'hospitalité ». Mais sommes-nous certains que tous les habitants s'y sentent les bienvenus ? L'enjeu est donc bien d'aider habitants et commerçants indépendants à se réapproprier le cœur des villes.

Les lieux avec une richesse patrimoniale ont un pouvoir attractif fort chez les touristes. L'adjectif « vieux », associé au quartier d'une ville, agit comme une promesse de voyage dans le passé. Les visiteurs s'y promènent dans le désir de s'immerger dans la ville d'hier. Cependant, à trop valoriser le patrimoine historique et architectural, le risque est bien de ne plus faire battre le cœur de ville. La cité médiévale de Sarlat a bien mesuré l'enjeu du renouvellement urbain. « La ville médiévale s'ouvre aux temps modernes ». Un festival de théâtre est créé au milieu du XXI^{ème} siècle. Les pratiques artistiques peuvent donc être un outil efficace pour dynamiser la ville. De même Jean Nouvel, architecte émérite, a pour projet de faire de Sarlat une « ville médiévale du XXI^{ème} siècle ». Il a réhabilité une ancienne église en un marché couvert à l'architecture novatrice.

ET SURTOUT FAIRE PROJET DE VIE

L'enjeu de tout projet urbain qui pose comme fondement le maintien et le retour des habitants et commerçants au centre est celui de la complémentarité. Le public résident est sans aucun doute le public cible de toute ambition de revitalisation. Pour autant, créer des aménités résidentielles devra être compatible avec le développement de commerces et services de proximité, tout en valorisant les espaces publics emblématiques de nos villes et villages. ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ARNAUD VILLENEUVE

Maire de Tardets

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'AUDAP et des habitants impliqués dans la vie locale, se sont réunis en août 2017, pour une marche exploratoire. Le groupe a déambulé dans les rues du bourg en suivant un tracé prédéfini, focalisé sur les espaces publics de la commune. Loin de la salle de réunion, cette marche donna à voir en réel les usages, les dysfonctionnements, les nuisances sonores et visuelles. Les habitants engagés ont pu prendre du recul et porter un regard neuf sur leur village. La marche a notamment permis de partager un constat : difficultés et insécurité pour le piéton, absence de signalisation des lieux d'intérêt. L'agence d'urbanisme a joué un rôle d'animateur en questionnant les habitants sur leurs pratiques du bourg. A la fin de la marche, trois espaces prioritaires ont été retenus et le groupe a défini des actions à envisager à court terme.

Cette marche et les ateliers qui s'en sont suivis, ont permis d'accompagner les citoyens vers un premier diagnostic de leur espace public. J'ai été enthousiasmé par leur engagement. Certains ont discuté dans leur quartier, d'autres ont distribué des questionnaires pour savoir ce qu'attendaient les habitants. Aujourd'hui, un an après la première marche exploratoire, la démarche se poursuit. Le groupe de travail, dans une très bonne dynamique, continue à se réunir pour suivre la mise en place des aménagements. Nous avons déjà, par exemple, installé des tables de pique-nique sur les berges du gave, et des barrières sont venues sécuriser certains trottoirs. Un ambitieux programme global est en cours de finalisation. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



ACTION COEUR DE VILLE, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Par Jean-Paul BRIN,
1^{er} adjoint au Maire de Pau,
en charge de l'Urbanisme

La reconquête du centre urbain ancien est une priorité dans le cadre de l'action cœur de ville. Le paysage urbain est un élément majeur pour donner l'envie d'y habiter. A ce titre, la sauvegarde et la restauration des bâtiments anciens, la mise en scène et l'extension des espaces verts, la propreté, les rénovations des façades, la qualité des sols, le mobilier urbain... font partie de ce même paysage qu'il convient de traiter avec le plus grand soin pour l'agrément des habitants et l'attrait des touristes.

C'est globalement qu'il faut avoir une approche de reconquête des centres urbains. Innover et expérimenter dans les secteurs les plus diverses : mise en lumière des monuments, plan vélo, accessibilité, réhabilitation des îlots dégradés, création des parkings relais... sont des bases incontournables.

Donner du plaisir à vivre en ville nécessite également une offre de services de qualité : équipements culturels (Foirail, SERNAM), requalification des espaces publics, renforcement des transports en commun dans le développement durable (bus à hydrogène), équipements sportifs (stades...), aménagements de parcours urbains apaisés (Hédas, Rives du Gave...).

Autre élément majeur : inciter à la rénovation des logements anciens pour permettre aux familles de réinvestir le centre-ville : secteur sauvegardé, révision de l'OPAH-RU, recyclage foncier, DUP travaux, Maison de l'Habitat, aide au ravalement des façades.

Une politique forte d'accompagnement d'une nouvelle offre commerciale en centre-ville doit être menée : rénovation des Halles, réhabilitation des espaces tertiaires, création et modernisation des commerces, prospection des enseignes, promotion de la ville, en sont des exemples qui portent leurs fruits.

L'évolution prospective et globale du paysage urbain est bien la clé pour ouvrir la porte de la ville de demain. ■

NOTRE RELATION À L'ESPACE, AU PAYSAGE, AU PATRIMOINE EN QUATRE SIÈCLES D'HISTOIRE

Du jardin au territoire

XVII^e
siècle

En France, les architectes excellent dans l'art de la mise en scène des vues sur le paysage et la volonté d'avoir la pleine maîtrise du territoire.

En Europe, le siècle des Lumières est aussi celui des sciences naturelles. Avec l'art des jardins, peintres et philosophes célèbrent la nature.

1667 - Toulouse

Début du chantier du canal du Midi.

1668 - Paris

Prolongement par André Le Nôtre de l'axe des futurs Champs-Élysées dans la perspective du Jardin des Tuileries.

La ville s'ouvre à la lumière

XVIII^e
siècle

À Paris, la Seine est canalisée. Les promenades structurent les nouveaux quartiers construits loin des centres insalubres.



1742 - Bordeaux

Ange-Jacques Gabriel livre les plans définitifs de la transformation des quais en promenade.

1745 - Nîmes

Jacques-Philippe Mareschal conçoit le Jardin de la Fontaine, l'un des premiers parcs publics d'Europe.

« L'équilibre de la nature »
une relation contemplative

L'intérêt pour le milieu naturel, et les connotations positives qui l'accompagnent est une nouveauté. La catégorie du beau était jusqu'ici réservée aux productions humaines et non à la nature en tant que telle.



C.D. Friedrich Voyageur contemplant une mer de nuages

Les premiers parcs publics pensés avec la ville

XIX^e
siècle

Le romantisme

La peinture de paysage prend une grande importance. L'essor du paysage est accompagné par les théories esthétiques du pittoresque et du sublime.

1854 - Paris

Création de l'av. Foch, premier parkway au monde.

Le besoin de nature croît avec la révolution industrielle. Les villes se densifient, l'air est pollué, la campagne s'éloigne. A Londres, New-York, Paris, avec Alphand, on crée des parcs publics et des avenues arborées. Haussmann fait entrer l'air et le soleil en ville.



1855 - Bordeaux/Bayonne

Inauguration liaison ferrée. Les compagnies de chemin de fer créent des paysages de loisirs et de remise en forme.

1855/1865 - Paris

Création des deux plus grands parcs parisiens, le bois de Vincennes et le bois de Boulogne, par Adolphe Alphand et Jean-Pierre Barillet-Deschamps.

1893/1899 - Pau

Imaginée en 1808 par Napoléon Bonaparte, sur un site où l'on peut « voir et se faire voir », c'est à la fin du siècle que débutent les travaux du boulevard des Pyrénées. Cette avenue de 1800 mètres relie le parc Beaumont au château de Pau, surplombant le Gave face à la chaîne des Pyrénées.



Pau - Le Grand Chêne du Bd. des Pyrénées

La patrimonialisation de la nature « sauvage »,
l'engouement du thermalisme
et du pyrénéisme

Fin XIX^e - Angleterre
Ebenez Howard, urbaniste anglais, élabore la théorie de la cité-jardin qui préconise notamment la présence d'une ceinture agricole autour de la ville. Une place importante est accordée aux espaces verts tandis que la gestion est directement assurée par les habitants, réunis en conseil d'administration.

Sous le Second Empire, à l'image de l'Impératrice Eugénie, de nombreux étrangers après avoir pris les eaux des Pyrénées séjournent quelques semaines au bord de l'océan. Les stations thermales sont le lieu d'expérimentation de nouveaux rapports au milieu naturel. L'espace public et l'immobilier jouent un grand rôle. Avec le thermalisme, le pyrénéisme* second motif de l'engouement exceptionnel que connaît la station Eaux-Bonnes au XIX^e siècle. Une société d'érudits, naturalistes, botanistes, géologues découvre la diversité du patrimoine naturel pyrénéen.

* L'écrivain Henri Beraldi lance ce mot « pyrénéisme » en 1898 dans les premières pages de Cent ans aux Pyrénées. Il recouvre une triple dynamique : ascensionner - ressentir - écrire. Il affirme ainsi que l'expérience physique de la montagne est inséparable de l'élaboration culturelle



Ses machi
aujourd'hui total
L'équipement to
voie aux « machi
tures mobiles

Selon
prote
un

190
Création de l
protection d
de Fra

Eaux Bonnes



Et demain ? L'urbanisme économe

- Nécessité d'une économie de moyens
- Retour aux sources / respect de l'existant / Patrimonialisation
- Désencombrement
- (Ré)appropriation et (re)structuration individuelle et collective de l'espace

2018
Plan National
« Action Coeur de Ville »

2005
Le sentier du littoral sur la Côte basque, de Bidart à Hendaye.
À l'initiative du Département des Pyrénées-Atlantiques, le parcours public de randonnée développe 25 km de tracé, où falaises et criques, paysages sauvages et portions urbaines se succèdent. La Corniche basque est un espace naturel protégé qui s'étend sur une dizaine de kilomètres.



2002
Paris Plages, rive droite de la Seine.

2000
Convention européenne du paysage
Loi de Solidarité et Renouveau Urbain (SRU)

2000 - 2008
Les quais de la Garonne rive gauche. Michel Corajoud, paysagiste. Les bordelais redécouvrent leur fleuve et le plaisir de l'eau.



2003
Saint-Martin-de-Seignanx
L'espace public au coeur de la conception en centre-bourg.



1906
Loi sur la protection de monuments et de sites naturels de caractère artistique

1913
Loi sur les monuments historiques

1930
Loi sur la protection de sites

La notion de « patrimoine urbain »

Un foisonnement d'idées

Le Corbusier et les Modernes vont jusqu'à imaginer une ville concentrée dans des immeubles collectifs pour libérer le sol au profit de vastes espaces verts.

1944 - Les Horizons palois, Pau
Classement et inscription de 17 sites composant le panorama admiré depuis Pau. L'ensemble des Horizons Palois est composé de la vue depuis Pau et des sites protégés sur les coteaux. Le dialogue entre la ville et les coteaux est l'essence même de cette protection.

1960
Loi sur la création des « parcs nationaux »

1962 UNESCO
Recommandations pour la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites

1962
Loi Malraux
Protection du patrimoine historique et esthétique

L'urgence écologique XXI^e siècle

Avec l'urgence écologique, on parle désormais d'écoquartiers, de jardins partagés, d'agriculture urbaine, de friches écologiques, de jardins en mouvement et de jardins planétaires. Les prairies font leur retour, au titre de la biodiversité, mais aussi de l'aspiration des citoyens à renouer avec le «sauvage».

1993
Loi Paysage
Relative à la protection et à la mise en valeur du paysage

1992 - Barcelone
Durant dix ans, avec les Jeux Olympiques, Barcelone sera une référence en matière d'aménagement et de politique des espaces publics.

L'apparition de l'écologie

Science nouvelle qui étudie la relation que les espèces ont entre-elles et avec leur milieu.

Land art & street art

Art américain dans lequel les grands espaces jouent un rôle prépondérant. La terre représente le matériau privilégié.

Pour exprimer leur voix, les « street artists » se manifestent sur les murs de la ville de New-York.

L'urbanisme paysager : la planification urbaine se tourne vers le paysage

Les paysagistes élargissent leur champ d'action à la conception urbaine. Architectes-paysagistes, urbanistes et architectes expérimentent différents modèles de cité-jardin, parkway, ceinture verte, cour-jardin, où ville et nature tissent des liens.

1975
Création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

1985 et 1986
Loi Montagne et Loi Littoral

L'avènement du développement durable

Les pays signataires de la convention sur la biodiversité se sont engagés dans l'élaboration de politiques de protection de leur patrimoine naturel, y compris dans le milieu urbain. Dans le même temps se développe la notion d'urbanisme durable qui intègre la protection de l'environnement.



2017
L'île de Nantes
Bâties et ses cales réhabilitées, facilement accessibles au public. L'architecture et culturel ouvre la ville de Nantes, ces architectes pérennes qui dynamisent l'espace urbain.

2016
Loi LCAP
relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine

Gustavo Giovanni, il ne s'agit plus de créer un monument solitaire mais tout un quartier, tout un îlot, un ensemble de vides et de pleins.

1901
La Société des paysages
France.

étrangers,
de de
lieu
ports au
age

est le
ionnel
du XIXe
istes,
ersité

LA PLACE DU SPECTACLE VIVANT DANS L'ESPACE PUBLIC

PAR FRANÇOIS DELAROZIÈRE



© Jordi Bover

FRANÇOIS DELAROZIÈRE

Directeur artistique de la compagnie La Machine. La Machine est une compagnie de théâtre de rue née en 1999. Elle crée et construit des spectacles de rue. Elle propose aussi des projets urbains habités par des machines géantes en mouvement.



En tant que professionnel du spectacle du vivant, l'intérêt est de pouvoir influencer dans la façon dont l'espace public est pratiqué. Les Machines de l'île de Nantes en sont un bon exemple. En installant une perturbation sur le site exceptionnel des anciens chantiers navals, nous avons créé une nouvelle pratique des lieux. Les habitants de la ville, de la région nantaise et les touristes viennent pour avoir des émotions. Ils restent plus longtemps dans le quartier pour assister au spectacle mais également flâner ou consommer.

Le spectacle vivant et les « arts de la rue », selon le projet et l'angle d'approche, peuvent proposer, et j'en suis convaincu, une piste majeure de développement, originale et dans l'air du temps, pour les collectivités. Les exemples commencent à fleurir aux quatre coins de la France et permettent de qualifier et de valoriser les espaces publics, d'en faire des lieux de vie et des atouts d'attractivité. Mais encore faut-il se donner les moyens ! Engager collectivement une réflexion de fond et de forme sur l'espace public est une des clés de réussite.

Tout au long de mon parcours et de mes expériences personnelles et professionnelles, j'ai examiné les pratiques, les gens, les espaces pour pouvoir positionner l'acte théâtral dans l'espace public. A force d'observer l'espace public, « notre scène », on devient expert, on sent ce qui va être intéressant pour le spectacle, on sent la manière dont les habitants utilisent ou non cet espace, mais aussi ce qui peut gêner. Et ce qui est intéressant, ce qui marche, c'est ce qui fait espace.

MON RÔLE : INFLUER LA FAÇON DONT EST PRATIQUÉ L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est un terrain convoité. Les forains l'investissent, les cirques, le théâtre de rue. Il est devenu un enjeu très important pour de nombreux acteurs qu'ils soient publics, économiques, ou culturels.

En tant que professionnel du spectacle du vivant, l'intérêt est de pouvoir influencer dans la façon dont l'espace public est pratiqué. Les Machines de l'île de Nantes en sont un bon exemple. En installant une perturbation sur le site exceptionnel des anciens chantiers navals, nous avons créé une nouvelle pratique des lieux. Les habitants de la ville, de la région nantaise et les touristes viennent pour avoir des émotions. Ils restent plus longtemps dans le quartier pour assister au spectacle mais également flâner ou consommer.

LES SPECTACLES DU VIVANT ACCÉLÉRATEURS DU LIEN SOCIAL

Plus l'espace public est partagé, plus il devient vivant, et plus il devient attractif. Les gens sortent pour se rencontrer et être ensemble. La notion d'espace public comme espace de vie est donc fondamentale. Le projet « la Halle de La Machine » au sein du nouveau quartier à

venir de Montaudran, à Toulouse, a ainsi pour objectif de faire prendre la « greffe sociale ». Montaudran est un quartier en pleine métamorphose qui fait l'objet d'un grand projet urbain, novateur, exigeant au plan environnemental et sur la qualité du lien social. Pour qu'il soit un quartier vivant, nous ambitionnons de conjuguer mise en valeur du patrimoine et création contemporaine. La Halle de La Machine est un lieu imaginé ouvert, transparent, accessible à tous. Elle s'ouvrira sur l'ancienne piste de l'Aéropostale mais aussi et surtout sur ses abords pour partir à la rencontre des habitants du quartier et les inciter à réinventer le regard porté sur leur environnement urbain. L'espace public, plus qu'un lieu de transition, de passage ou de stationnement, deviendra une scène ouverte pour ces machines de spectacles.

PLUSIEURS EXIGENCES SE SUPERPOSENT POUR RÉUSSIR UN PROJET

Inclure l'art et le spectacle du vivant dans les projets urbains : ça fonctionne ! Pour autant plusieurs exigences se superposent pour réussir le projet. Une sculpture posée ici ou là n'a aucun sens, faire les choses à moitié est inutile. Il faut que le projet d'aménagement des espaces publics d'un quartier ou d'une place se développe avec le projet artistique et ce quel que soit sa nature : une sculpture, une fresque, des machines ... Il s'agit de construire une histoire collective. Architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs des entreprises et des collectivités, artistes doivent travailler ensemble, dans un échange permanent, tout en étant capable de se projeter sur le temps long. Enfin, tout projet devrait prévoir dans son financement 20% dédiés à l'acte artistique. L'échelle de temps du projet vaut l'investissement.

METTRE L'ART AU COEUR DE LA VILLE

Ces vingt dernières années les projets alliant arts du vivant et espaces publics se multiplient. Et il n'est pas le simple fait des grandes métropoles. Les petites villes et villes moyennes peuvent, elles aussi, intégrer ce type de démarche. Elles disposent selon les cas de trésors à mettre en scène : friches industrielles pour les unes, projet de rénovation urbaine pour les autres. Mais c'est plus une histoire d'ambition et de projet qu'une question financière. Les animaux de la place Napoléon à La Roche-sur-Yon ont permis d'apporter de la vie dans le centre et de renforcer la notoriété et l'attractivité de la ville bien au delà de la Vendée. ■



La Roche-sur-Yon - A la croisée des arts de la rue et de l'aménagement urbain, les « Animaux de la place » sont un équipement touristique et culturel, et surtout un espace de vie.

© Jordi Bover



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ALBAN MORLOT

Directeur du Spacejunk Art Centers de Bayonne

Depuis le début des années 2000, le street art est entré dans une nouvelle ère : après des années de pratiques, principalement clandestines et autocentrées, une nouvelle génération d'artistes s'est imposée avec de nouvelles envies et de nouvelles règles. A la faveur de la démocratisation des formations artistiques et créatives dans les années 70, les artistes ont pu acquérir de solides connaissances en histoire de l'art tout en se formant à de nouvelles techniques, si bien que la diversité et la richesse des créations paraissent à l'heure actuelle sans limite. Avec l'avènement d'Internet, montrer ses créations au plus grand nombre est devenu un jeu d'enfant : là où les anciens devaient prendre des risques pour s'afficher aux abords des grands axes urbains, quelques clics suffisent à présent pour créer un buzz médiatique à l'échelle planétaire ! Ainsi, les artistes du monde entier, jusqu'alors ignorés des circuits officiels, peuvent exposer leurs productions et se livrer au jugement du public et cela, sans aucun intermédiaire. Naturellement, la popularité dont jouit le street art aujourd'hui n'est pas passée inaperçue chez les aménageurs des villes, voyant là l'occasion de répondre à différents enjeux de politiques publiques. Partant d'une dynamique culturelle, un événement street art peut en effet avoir un rôle de levier non négligeable sur des grands thèmes comme l'attractivité d'un territoire, touristique et économique, la politique de la ville, mais aussi le social et l'éducation... Finalement, grâce à cette pratique artistique qui va à la rencontre des gens et qui réinvestit l'espace public, nous ne faisons que redécouvrir le rôle de l'art dans nos sociétés. A Bayonne, le street art se vit toute l'année depuis la première édition en 2017 de la semaine qui lui est dédiée. L'édition 2 de « Points de vue » invite une sélection d'artistes européens pour faire vivre la ville à l'heure de l'un des plus grands mouvements artistiques. L'art contemporain dialogue alors avec l'histoire de la cité pour offrir aux promeneurs et habitants une galerie à ciel ouvert et à vivre. ■

QUAND LE CITOYEN DEVIENT ACTEUR !



Pau - Dans le cadre du projet de réaménagement des espaces paysagers du quartier Saragosse, Bruit du Frigo conçoit des installations éphémères pour activer dans un parcours plusieurs lieux du quartier, et mettre en usages les futurs espaces ludiques, sportifs et collectifs.

© Marie-Caroline Lucat - A+Architecture

Le citoyen est loin d'être insensible au devenir de ses espaces publics, lieux d'expression politique, ciment d'une identité commune. Alors que l'on décrit l'individualisme de nos sociétés contemporaines, les initiatives citoyennes qui émergent, autonomes ou accompagnées, redéfinissent l'aménagement des espaces publics, urbains comme ruraux.

L'ESPACE PUBLIC : UN ESPACE POLITIQUE ET CITOYEN

La notion d'espace public désigne, physiquement, tout espace accessible et à l'usage de tous. Mais cette notion désigne aussi, symboliquement, le lieu du débat politique. L'espace public est l'héritier de l'agora grecque. Aujourd'hui les citoyens appellent à une meilleure participation, notamment à l'échelon local, plus accessible.

Si on postule que le patrimoine est un « bien commun » alors le citoyen a toute sa place dans la fabrique de la ville. La patrimonialisation peut permettre d'apaiser les tensions sociales en améliorant, de façon concomitante, le cadre de vie. Par ailleurs, l'espace public, par sa nature hautement politique, reste le lieu de la contestation du pouvoir en place, qu'il soit municipal ou national. L'expression « descendre dans la rue » est significative. Evoquons le street art, une pratique artistique souvent protestataire et juridiquement illégale. Elle est aujourd'hui célébrée par la ville de Bayonne lors de l'évènement de street art « Point de vue », changeant ainsi sa portée.

NOTRE RAPPORT AFFECTIF AU PATRIMOINE : MOTEUR DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

La valorisation du patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti, matériel ou immatériel, forge une identité commune. Aujourd'hui, la mondialisation uniformise les comportements, l'habitat, tout en accroissant la mobilité des individus. Face aux mutations rapides de la société, que ce soit dans le monde du travail, dans la fabrique de la ville et jusque dans une quotidienneté impactée par le numérique, le désir des habitants de « revenir à la source »,

de nourrir leur identité locale, se fait sentir. Ce constat est d'autant plus marqué que les économies de moyens s'imposent dorénavant. Un temps oubliés et abandonnés, des bâtiments, des espaces, qu'ils soient privés ou publics, sont aujourd'hui « recyclés » par une économie de services. Le phénomène progressif de patrimonialisation et de protections de friches contribue peu à peu à considérer ces espaces comme des « lieux de mémoire » et exprime l'attachement de l'opinion publique à une époque révolue.

Le paysage forge l'identité territoriale d'un individu. Le géographe Jean-Robert Pitte le définit comme « la réalité de l'espace terrestre perçue et déformée par les sens ». Le rapport de l'Homme au paysage est éminemment affectif, sensible.

L'HABITANT PREND DES INITIATIVES

De nombreuses initiatives autonomes ont fleuri ces derniers temps. Parmi ces initiatives, l'évènement mondial « PARK(ing) DAY » fait figure de modèle. Organisé chaque année, il invite les citoyens à s'emparer des places de parking payantes. Celles-ci deviennent, durant deux jours, des « espaces végétalisés, artistiques et conviviaux », « l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public ». Mais les initiatives citoyennes peuvent aussi être pilotées par les collectivités territoriales. C'est le cas pour la rénovation des fresques de la place Patxa à Bayonne. Haut lieu des revendications indépendantistes basques, la rénovation a été entérinée en 2017, après une consultation des citoyens par la ville. ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ANNABELLE EYBOULET

Chargée de projets de l'association Bruit du Frigo

Bruit du frigo, hybride entre bureau d'études urbain et collectif de création, se consacre à l'étude et l'action sur le territoire habité à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles. Il s'agit de proposer des façons alternatives d'imaginer et de fabriquer notre cadre de vie en y associant ses acteurs. L'équipe est animée par une vision commune de la fabrication d'espaces urbains partagés, élaborés pour tous, par tous, afin de favoriser le vivre ensemble, l'engagement et la responsabilisation de chacun sur son environnement proche. Les dispositifs participatifs qu'imagine Bruit du frigo poursuivent deux objectifs : un objectif opérationnel à court terme visant à faire émerger des données à même de nourrir le projet urbain ; un objectif stratégique à plus long terme visant à susciter des dynamiques citoyennes de réappropriation des espaces publics. Dans le cadre du projet de réaménagement des espaces paysagers du quartier Saragosse à Pau, Bruit du frigo accompagne l'agence de paysage Base sur la mobilisation, la concertation et la participation des habitants. De cette mission est né le Jardin Invisible : un aménagement éphémère nourri de l'imaginaire collectif des habitants, un espace de rêveries, de rencontres et d'expérimentations en cœur de quartier. Il est le résultat et la concrétisation d'une série d'ateliers visant à interroger les pratiques individuelles et collectives du quartier pour imaginer leurs places dans l'espace public et ainsi concevoir les aménagements adéquats à leurs expressions. Conçues dans une perspective d'appropriation par les habitants et les acteurs locaux, ces installations éphémères activent dans un parcours plusieurs lieux du quartier et mettent en usage les futurs espaces ludiques, sportifs et collectifs. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



BIEN VIVRE SON QUARTIER

Par **Sophie CASTEL**,
Adjointe au Maire
de la ville de Bayonne
déléguée au Patrimoine
culturel et urbain

Bayonne, labellisée Ville d'art et d'histoire depuis fin 2011, mène depuis plus de 25 ans une politique de rénovation, de préservation et de mise en valeur en particulier de son centre ancien. Cette requalification des quartiers historiques conduit la ville à reconsidérer ses espaces publics, à réfléchir à leur valorisation ceci afin de répondre au mieux aux attentes des habitants : « bien vivre son quartier et bien vivre dans son quartier ».

En 2016 ont été proposées aux habitants, aux associations de quartiers (Saint-Esprit, Arènes, Marracq, Beyris) des « pauses patrimoines », c'est-à-dire des déambulations à travers la ville, permettant à chacun de réagir, d'échanger, de croiser les regards, de se prononcer sur les évolutions positives et négatives des espaces publics et du patrimoine architectural et de faire des propositions.

En 2017 dans le cadre des Portraits de Quartiers, une large concertation (habitants, commerçants ou autres usagers) a été entreprise pour les projets d'aménagement des abords du Château-Vieux, du réaménagement du carreau des Halles et du projet de créer un nouvel espace public à Saint-Esprit, la rue de l'Esté, la transformant en espace piéton et sécurisé aux entrées et sorties de deux écoles. Les travaux sont en cours de réalisation.

Une initiative citoyenne a retenu également l'attention des élus. Un collectif d'associations et de riverains du Petit Bayonne est venu proposer à la Ville un projet d'aménagement de la place Patxa, transformant cet espace envahi par les voitures depuis de nombreuses années en une place publique de quartier, un lieu de convivialité pour les habitants toutes générations confondues. C'est en cours.

En tant qu'élus, nous ne pouvons que nous féliciter de ces engagements citoyens : le devenir de Bayonne et en particulier la valorisation de ses espaces publics qui sont avant tout des espaces partagés, doivent en être « appréciés » par toutes celles et ceux qui y vivent. Sans nul doute, cette implication enthousiaste participe à l'amélioration du cadre de vie et contribue au bien-être et au bien vivre ensemble à Bayonne ! ■



Biarritz - La place Balea conçue par le paysagiste Michel Péna est désormais libérée de toute voiture et devenue un véritable balcon ouvert sur l'océan et Le Rocher de la Vierge.

© Pena Paysage

L'enjeu d'allier préservation et évolution du patrimoine, en intégrant les élus comme les citoyens à la réflexion, va de pair avec un élargissement de notre regard. Après les monuments, l'exaltation des populations et des élus se focalise de plus en plus sur la « grande échelle patrimoniale ». La vallée de la Loire a lancé la tendance par une extension d'une inscription initialement consacrée au seul château de Chambord. L'inscription récente des coteaux viticoles de Reims au patrimoine mondial confirme la tendance et ouvre de nouvelles perspectives de mise en valeur des espaces publics.

LES RISQUES DE LA PATRIMONIALISATION

La patrimonialisation construit notre héritage commun. Néanmoins et notamment dans les centres historiques, elle s'accompagne souvent d'une gentrification. Le cadre de vie restauré produit de la spéculation foncière et rend « indésirables » les classes les plus populaires. Les habitants peuvent ainsi avoir le sentiment d'être dépossédés de leur espace public. Un sentiment renforcé avec la fréquentation touristique ou la privatisation des espaces lors d'évènements ou de festivités. Parfois part intégrante du patrimoine, ces célébrations, par leur ampleur démographique, les installations qu'elles nécessitent, questionnent la notion d'espace public. Il est régi, juridiquement, par trois principes : l'égalité, la liberté de déplacement et la gratuité. Or, lors de certaines manifestations, on est en droit de questionner le respect de ces deux dernières acceptions.

LA VERTU DU « VIDE »

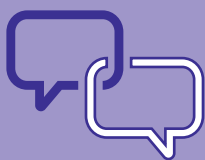
Il est une vertu du vide que nous rappellent les friches : la capacité de projection, de désir et de fantasme d'un possible qu'il faudrait bien se garder de réduire, en tombant dans « le contemporain syndrome du remplissage compulsif ». Le besoin contemporain pour ce « négatif de la ville », tel que le désigne Enrico Chapel*, exprime avec force le trop plein d'une ville saturée d'effets et le besoin chronique d'espaces en marge ouvrant au changement de rythme, à la pause et au rêve, et qui permettent - parfois - d'ôter les œillères auxquelles nous contrainst cette ville subie et d'imaginer d'autres formes de rapport à l'urbain. Les « vides » prennent

une valeur toute autre en tant qu'espaces non programmés, espaces aux usages non dictés, espaces de liberté.

COMMENT DEMAIN CONCEVOIR ?

L'aménageur ne peut plus faire abstraction des espaces publics et du patrimoine. L'action de l'individu sur eux est inévitable, qu'elle soit volontaire ou modulée par les usages. Les agences d'urbanisme doivent se le tenir pour dit. L'enjeu n'est donc pas de pallier toute altération de notre héritage public, mais bien d'orienter sa transformation. La valorisation et la création ne seront pas seulement un époussetage mais bien un nouvel âge, accompagné de créations artistiques, guidé par les besoins et les moyens d'une société contemporaine. Des outils de coopération et de communication entre tous les acteurs concernés par l'aménagement doivent être élaborés. Les agences y ont un rôle à jouer. Si la scénographie peut être pensée par les concepteurs, réalisée par les aménageurs accompagnés d'artistes et de designers, les citoyens sont bien les acteurs de cet espace de vie ! Le recensement du patrimoine et la planification seront des outils clés pour des politiques publiques. Enfin, les espaces publics devront tout d'abord être des générateurs de plaisir. Loin d'être futile, cet enjeu est trop souvent évacué du cahier des charges, pour ne conserver que l'aspect fonctionnel. Si la question essentielle est bien celle du vivre ensemble et de la construction de biens communs, l'appréhension qualitative et sensible des espaces reste garante de sens et de pertinence pour les usagers citoyens comme ruraux. ■

* « D'un urbanisme global à une pratique de situations spatiales ? » in *L'hypothèse collaborative* - <https://bit.ly/2yenysW>



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



MICHEL PENA

Paysagiste, DPLG

Bien entendu le paysage ne se limite pas au végétal et aux espaces dits verts ! Il s'agit du lien sensible, affectif même, que chacun entretient avec son environnement. Il est fait de deux termes : le sujet et le milieu physique, liés l'un à l'autre par une phénoménologie de la perception. On peut dire qu'il est fait autant d'objectif que de subjectif. En cela, le choix d'un paysage comme élément patrimonial est pétri d'arbitraire, et c'est tant mieux. Car il existe une universalité de la subjectivité, et là se trouve toujours la recherche du paysagiste. Il en est ainsi de la valeur patrimoniale d'un site, d'un territoire et en quoi de cette attention, va permettre d'en émaner ou non un paysage. C'est bien cette démarche que j'emprunte quand il faut manipuler un environnement, un biotope, un espace concret, afin qu'un paysage advienne. Il ne s'agit pas d'un processus de création « pure » comme peut le pratiquer l'architecte produisant « ex nihilo » un bâtiment mais d'un processus de transformation lente et attentive. Je pourrais même parler de négociation amoureuse. Ma démarche est donc d'abord la jouissance du lieu existant, quel qu'il soit ! Il est, pour moi, toujours patrimonial ! Et je tente alors d'explorer l'existant et de commencer à tisser un récit, parfois même un récit fantastique ! Le paysage, ne reste pas confiné à un périmètre, il s'évade toujours, et il se revendique comme l'éminence d'un bien public et partagé. Alors, oui, nous optons pour un véritable patrimoine sentimental. Je craindrais l'accumulation des objets, qui s'étouffent et se meurent par entassement. Et je me battrais pour leur laisser du vide, beaucoup de vide. Comme je répète aux étudiants : Le paysagiste, « avant de donner du vert, doit donner de l'air ». ■



FOCUS



COMMENT PASSER D'UN PRODUIT UNIQUE ET RECONNU AU CONCEPT D'UNE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, RECONNUE PAR L'UNESCO ?

Par **Cédric CHEVALIER**,

Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR)

Cet article ambitionne de retracer l'histoire d'une métamorphose ; celle du changement de regard, d'une révélation enfouie et réexprimée au travers d'une démarche de management territorial qu'est une candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco. Cette candidature a permis d'assembler toutes les dimensions et ainsi révéler la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un paysage culturel évolutif vivant.

En 2007, le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne propose l'idée d'une candidature de la Champagne viticole au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. Un an plus tard, les acteurs locaux se fédèrent au sein de l'association « Paysages du Champagne » qui lance des inventaires et des

expertises locales. C'est dans ces circonstances que l'Agence d'urbanisme de Reims intervient, dans un premier temps pour établir une base de données sur SIG des documents d'urbanisme des 319 communes viticoles ainsi qu'un diagnostic du niveau de protection du patrimoine en place. La réalisation d'un dossier de candidature au Patrimoine mondial nécessite de fédérer des acteurs issus des collectivités et du monde viti-vinicole, de mener des travaux d'expertise, d'appréhender une procédure d'instruction à l'échelon national et international, de mettre en mouvement un territoire derrière l'objectif d'obtention de l'inscription, et enfin d'assembler l'ensemble dans un dossier scientifique. L'Agence s'est positionnée en centre de ressources, de production, d'animation et de créativité en partenariat avec l'Association des Paysages du Champagne grâce à l'agilité de ses équipes, sa réactivité, sa maîtrise des langages et des stratégies d'acteurs et ses liens avec les personnalités tant techniques que politiques. La dynamique engagée a profondément changé le regard des acteurs locaux sur leur patrimoine jusque-là peu considéré. Elle a apporté une prise de conscience collective d'une richesse historique, patrimoniale et sociale unique au monde. L'Agence a su recoudre et parfois assembler à la manière d'un artisan ce lien qui fait la force d'un territoire. Voilà l'histoire de la candidature Co-teaux, Maisons et Caves de Champagne et de sa rencontre déterminante avec l'Agence d'urbanisme de Reims. ■



SYLVAIN BARFETY

PRÉSIDENT
SAS DU TIERS LIEU
COSMOPOLIS

Un immeuble de 4 étages, laid comme les années 70 savaient en produire, avec un taux d'occupation de 20% dans un quartier en déshérence, est investi par des architectes qui y installent des artisans, une auberge de jeunesse, des entreprises à loyer réduit et un wagon restaurant dans la cour. 2 ans plus tard, les locaux sont pleins et le restaurant ne désemplit pas. 5 ans plus tard le quartier entier a repris une vraie dynamique commerciale et culturelle (1).

Une caserne militaire de la fin XIX^{ème}, abandonnée et sur le point d'être démolie pour les besoins d'une densification urbaine dans un éco-quartier, est rachetée *in extremis* et rénoverée par une bande d'entrepreneurs bordelais aux convictions écolos affirmées, cinq ans plus tard c'est le deuxième site le plus visité de la ville (2).

Une usine de papeterie en banlieue, un PLU qui ne sort pas et une crise économique qui force le propriétaire à repenser fondamentalement son projet de promotion immobilière (logement) et de proposer 23 000 m² d'espaces aux entreprises qui acceptent d'investir des espaces pas toujours hors d'eau. 5 ans plus tard, c'est un des lieux touristiques phares de la ville, les entreprises font la queue pour un espace et les projets immobiliers se démultiplient aux alentours (3).

Saisis parmi de nombreux autres, ces trois exemples de « tiers lieux » de transformation urbaine caractérisent une manière encore peu utilisée par les acteurs de la transformation urbaine pour « faire la ville », malgré la grande efficacité et la relative frugalité des moyens qu'elle demande.

Mais, au fait, c'est quoi un « tiers lieu » ? Concept polysémique, nébuleux et utilisé à tort et à travers depuis quelques récentes années, le tiers-lieu est, dans mon acceptation, une utopie qui s'incarne dans une architecture. Au-delà de cette dimension politique posée en préalable, c'est un espace hybride situé à l'intersection de l'espace public et privé, il n'est pas restreint dans son usage, sa spécificité réside au contraire dans sa capacité à organiser l'interdisciplinarité en son sein.

Uniques, les tiers lieux se caractérisent malgré tout par des dénominateurs communs ; je vous propose d'en exposer quelques-uns, fondamentaux :

- Ils sont ancrés dans leur territoire, cherchent à répondre directement à des besoins existants sur une géographie immédiate ; leur visibilité plus large est une conséquence de cette approche locale, pas un but initial.
- Ils sont portés par des entités agiles qui naviguent en dehors des process décisionnels qui caractérisent les administrations autant publiques que celles des grands groupes. Les ratios économiques ne sont pas normés, la prise de décision doit être rapide, l'investissement humain dépasse les

“ Mais, au fait, c'est quoi un « tiers lieu » ? (...) c'est un espace hybride situé à l'intersection de l'espace public et privé, il n'est pas restreint dans son usage, sa spécificité réside au contraire dans sa capacité à organiser l'interdisciplinarité en son sein (...) Et, une fois que la machine est lancée, le pouvoir de ces espaces est bluffant, ils diffusent et vitalisent un quartier entier, comme un point énergétique chinois.

contraintes d'un salariat/fonctionariat classique et ils ne sont pas répliquables (ce qui les marginalise pour les groupes immobiliers).

- Ils s'inscrivent dans une dynamique de partenariat public-privé, au-delà de son acceptation juridico-financière : le public facilite, légitimise la dimension d'intérêt général, huile les rouages ; le privé sort des sentiers battus, se confronte et s'adapte à une réalité terrain sans cesse changeante, assure le fonctionnement, voire le financement dans un contexte de raréfaction de la ressource publique.
- Ce sont les usages futurs qui déterminent les choix architecturaux, la maîtrise d'ouvrage s'enrichit ainsi d'une composante très influente de « maîtrise d'usage ». Cette configuration permet de créer un outil de travail au sein duquel les conflits d'usages auront été minimisés et les espaces de fertilisation croisée démultipliés.
- Ces lieux existent et vivent avant même que les travaux n'aient débuté, avant même d'être « ouverts ». L'utilisation pré-figurative de ces lieux, dans une dynamique culturelle sincère et qualitative permet de construire une identité, une attractivité, un attachement.

Et, une fois que la machine est lancée, le pouvoir de ces espaces est bluffant, ils diffusent et vitalisent un quartier entier, comme un point énergétique chinois. C'est ce que j'appelle l'acupuncture urbaine : plutôt que de travailler exclusivement sur de lourds et complexes schémas d'aménagement urbains, souvent déjà désuets au moment où ils sortent des phases d'études, la concentration d'une énergie publique et privée sur un ensemble immobilier phare entraîne naturellement une dynamique foncière, artistique et économique plus durable et surtout infiniment moins coûteuse pour la collectivité. Reste à gérer le phénomène de gentrification, mais c'est là une autre histoire. ■

(1) Soho, Rotterdam
(2) Darwin, Bordeaux
(3) Lx Factory, Lisbonne



Pau - La halle SERNAM, un patrimoine bâti spectaculaire à investir

Le projet de la SERNAM souhaite être un des symboles du nouveau palois

Bâtiment voisin de la Gare SNCF, la SERNAM contribuera à favoriser l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville, autant qu'elle permettra de préfigurer le nouveau quartier Rives du Gave dont elle sera la porte d'entrée. Véritable Grand Tiers Lieu dans un bâtiment spectaculaire de 177 mètres de long, on trouvera sur plus de 4 000 m² des espaces de travail dédiés à l'économie créative et collaborative, un grand skatepark intérieur et extérieur, un espace événementiel (expositions, concerts au format « club », conférences, etc.), et une offre de restauration originale, le tout à deux pas du tout nouveau bus à haut niveau de service « Fébus ». Au pied du boulevard des Pyrénées, le projet de reconversion de la halle SERNAM souhaite être un des symboles du nouveau palois : celui d'une ville et d'une agglomération en mouvement, celui d'une Gare SNCF à l'aube d'une complète transfiguration, et celui d'un quartier Rives du Gave à venir entre nature, culture et loisirs. ■

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Marie-Pierre Barré : m.barre@audap.org

Clémence Teulé : c.teule@audap.org

--

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Thierry Paquot, Le Paysage, Édition La Découverte, Collection Repères, juin 2016, 128 p.
<https://bit.ly/2Edculo>
- Michel Audouy, Michel Péna, Petite Histoire du jardin et du paysage en ville, Éditions Alternatives / Cité de l'architecture & du patrimoine, mars 2012, 112 p.
<https://bit.ly/2PrGgE0>
- Sophie Barbaux, Objets Urbains - Vivre la ville autrement, Ici Interface, novembre 2010, 320 p.
<https://bit.ly/2OU2m50>
- Jacques Coulon, Linda Leblanc, Intuition/Intention, Ici Consultants, Collection Green Vision, décembre 2009, 130 p.
<https://bit.ly/2OW9DkN>

MARTIN MALVY

PRÉSIDENT DE SITES & CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE,
ANCIEN MINISTRE, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



© E. GRIMAULT

Sites et Cités remarquables de France est un réseau national regroupant 237 membres et plus de 1 500 communes. C'est à la fois un relais des collectivités auprès des instances nationales, un espace de conseils et d'expertises, un centre de ressources mais aussi une veille juridique sur les politiques patrimoniales. Notre approche décloisonnée du patrimoine nous permet d'intégrer des sujets actuels aussi divers que la qualité urbaine, les mobilités douces, le développement économique ou encore le tourisme culturel.

Avec la promotion des démarches innovantes des villes et des territoires, Sites & Cités intègre la problématique des espaces protégés dans les politiques de revitalisation des territoires et de relance commerciale en centre ancien.

Les quartiers anciens ont la capacité d'offrir à leurs habitants un cadre de vie exceptionnel grâce aux formes urbaines qu'ils proposent. Ce tissu urbain dense permet une proximité des services, des commerces, une économie de déplacements et des espaces publics de qualité. La prise en compte et la valorisation des patrimoines contribuent à la qualité de ce cadre de vie et sont essentielles à la revitalisation des territoires aujourd'hui en danger. La démarche doit être globale et menée en partenariat avec un faisceau d'acteurs.

Le caractère durable des quartiers anciens passe également par la qualité de restauration du bâti. Une qualité rendue par des démarches éco-responsables, d'une part, mais aussi par la préservation de la qualité de l'architecture par rapport à l'environnement existant, garantissant ainsi une qualité urbanistique des projets. Ce rôle est notamment dévolu aux ABF, pourtant malmenés par les propositions de lois successives. Sites & Cités a toujours défendu leur légitimité auprès des assemblées.

La valorisation des patrimoines a également pour enjeu le développement touristique et culturel, deux champs trop souvent opposés par ailleurs. Dans le rapport que m'avait demandé Laurent Fabius et que j'ai remis en 2017, j'ai ciblé 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines. J'y aborde notamment les nécessaires évolutions de gouvernance, le développement de l'activité et de l'hébergement dans le patrimoine, la transition numérique et la nécessité de produire des actions coordonnées.

Plus que jamais, le patrimoine bâti, paysager et culturel de la France doit être défendu et valorisé pour offrir aux générations futures un cadre de vie durable et des perspectives économiques nouvelles. ■



Dans le rapport que m'avait demandé Laurent Fabius et que j'ai remis en 2017, j'ai ciblé 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines. J'y aborde notamment les nécessaires évolutions de gouvernance, le développement de l'activité et de l'hébergement dans le patrimoine, la transition numérique et la nécessité de produire des actions coordonnées ...



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Trait d'agence spécial 39^{ème} Rencontre nationale des agences d'urbanisme

Notre société évolue et connaît de profonds bouleversements : changement climatique, mutations économiques, tensions sociales, révolution numérique, attentes citoyennes, évolutions démocratiques... les territoires et l'ensemble des acteurs doivent innover pour exister, se réinventer pour se (re)donner un avenir et se démarquer. Sous la bannière de deux mots : innovation et design, la 39^{ème} Rencontre questionne les ressorts de l'innovation et notamment de l'innovation territoriale.

[<https://bit.ly/2CwRHap>]



URBANISME

La planification à bout de souffle ?

«Où en est la planification à la française ?», s'interroge la revue Urbanisme.

Le SCOT généralisé et « grenellisé », le PLUi « deux, voire trois, en un » (PLU + PLH + PDU), le SRADDET, les grands projets d'État comme le Grand Paris Express : la France semble vivre un regain planificateur. Cela tient à la montée généralisée en échelle (intercommunalités, régions, métropoles), à la multiplication des injonctions mobilisatrices (transition énergétique, mobilité propre, sauvegarde de la biodiversité) et à l'intense production législative de ces dernières années (lois Maptam, NoTRE, Alur, demain Elan...). L'exercice de la planification a-t-il encore un sens pour les villes comme pour les territoires ? A quelles conditions ? Éléments de réponse.

[<https://bit.ly/2yov7g4>]



ENVIRONNEMENT

La biodiversité se vit... au quotidien

L'objectif de cette BD est d'apporter des éléments d'illustration et de compré-

hension sur les continuités écologiques et les enjeux de leur préservation et de leur rétablissement au profit de la biodiversité et pour le bon fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques. Proposant plusieurs niveaux de lecture, elle s'adresse au « grand public », aussi bien adultes qu'enfants, ainsi qu'aux enseignants, aux élus des collectivités territoriales et autres professionnels.

[<https://bit.ly/2yaceOx>]



39^{ÈME} RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

De l'audace pour nos territoires : #DESIGN #INNOVATION

La 39^{ème} Rencontre nationale des agences d'urbanisme se tiendra à Lille et Dunkerque, les 7, 8 et 9 novembre 2018. Durant ces Rencontres placées sous le signe de l'innovation et du design, la journée du jeudi 8 novembre sera entièrement dédiée à de la production collective. Les participants auront le choix entre 14 workshops pour explorer des nouvelles pistes de travail pour les agences et les collectivités.

Vous hésitez entre l'atelier sur les tiers lieux, l'urbanisme tactique ou le metropolitan design ? Vous voulez en savoir plus sur les plénières ? Le détail des journées est en ligne pour vous aider dans votre choix ainsi que des vidéos de présentation de chaque Workshop. Les inscriptions sont encore ouvertes, la barre des 500 participants a été dépassée ! Egalement un compte Twitter et le #FNAU39 vous permettront de suivre et/ou de participer à l'actualité de la rencontre.

[<http://39erencontre.agencesdurbanisme.org>]

[Twitter : @Rencontres_Urba ou via #FNAU39]

FIL DE VEILLE EN URBANISME

Le Club info-doc de la FNAU propose un fil de veille sur Twitter pour suivre les dernières évolutions du fait urbain

Le Club Information - Documentation de la FNAU qui regroupe les professionnels chargés de la gestion et de la diffusion de l'information au sein des agences d'urbanisme : documentalistes, chargés de veille, archivistes,... anime un compte Twitter qui recense quotidiennement les dernières actualités basées sur les domaines d'intervention des agences : aménagement du territoire, mobilité, habitat, économie, environnement, paysage ... Pour suivre le fil de veille, abonnez-vous à @veille_urba, et restez informés des évolutions urbaines, territoriales et sociétales en 4 tweets par jour.

[https://twitter.com/veille_urba]

MARC-PHILIPPE DAUBRESSE

En tant qu'élu local, quelle place occupent, selon vous, les espaces publics dans l'aménagement de la ville ?

Les espaces publics, à la fois supports des flux et de la vie sociale, sont par essence vecteurs de lien social et occupent une position centrale dans l'aménagement urbain. Espaces partagés par définition, ils portent des valeurs communes et transposent les politiques publiques dans le concret. Ils constituent les espaces fédérateurs de la vie collective et doivent répondre aux attentes des usagers car c'est là où se joue en grande partie le sentiment d'appartenance au village comme à la métropole, voire à la société. Leur qualité apporte une plus-value directement visible dans l'environnement et participe au cadre de vie. L'espace public est un enjeu métropolitain car qualité et image sont devenues des facteurs primordiaux pour l'attractivité d'un territoire dans un contexte de concurrence accrue entre métropoles.

Comment les agences d'urbanisme peuvent-elles, à l'avenir, inviter les décideurs locaux à une meilleure prise en compte des espaces publics, espaces de vie ?

En donnant aux décideurs locaux les clés de compréhension du territoire, en les éclairant sur ses enjeux et les problématiques liées à la mutation de notre environnement et de nos pratiques, les agences d'urbanisme sont des partenaires à part entière dans le dess(e)in des espaces publics. Les agences d'urbanisme doivent à la fois être attentives aux nouveaux usages et besoins tels que l'évolution des services, des modes de communication, de déplacement et à l'impact des facteurs environnementaux sur les conditions de vie mais également être force de propositions, en lien avec les spécificités du territoire.

Appliquant le principe que « la qualité ne se décrète pas, elle se construit », le caractère prospectif doit être intégré au cœur des pratiques des agences d'urbanisme et complété par l'expérimentation. Celle-ci permet d'être au plus proche du territoire et des attentes des habitants et participe à l'émergence de nouveaux usages, de nouveaux modes opératoires et de conception.

Les 7, 8 et 9 novembre se tiendra à Lille et à Dunkerque la 39^{ème} Rencontre nationale des agences d'urbanisme, sur le thème du design et de l'innovation. En 2020 Lille sera Capitale Mondiale du Design. L'avenir des espaces publics est-il dans le design ?

Le design est un outil d'innovation et de transformation, déclencheur de nouvelles pratiques qui permet d'enrichir et de faire évoluer les modes de penser et les méthodologies chez les acteurs de l'aménagement pour améliorer la qualité de vie des habitants. La notion de design, en tant que processus de conception, place l'usager-citoyen au cœur des réflexions, en l'associant en amont à la recherche de solutions. L'événement Lille Métropole Capitale du Design 2020 est une opportunité pour présenter le savoir-faire métropolitain en matière de design et d'expérimentation et pour poursuivre son intégration dans tous les domaines afin d'en faire un outil de renforcement de l'attractivité et du développement pour le territoire de la métropole lilloise. ■



A PROPOS

Marc-Philippe Daubresse, né le 1er août 1953 à Lille (Nord), est un homme politique français. Sénateur du Nord, après avoir été longuement Maire de Lambersart et Député de la 4^{ème} circonscription du Nord, il a occupé plusieurs fonctions ministérielles, comme Secrétaire d'État chargé du Logement (2004), Ministre délégué au Logement et à la Ville (2004 - 2005) et Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives (2010). Il est actuellement Président de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, Vice-président de la Métropole Européenne de Lille, chargé de l'Aménagement du territoire et de la Stratégie d'urbanisme.



En donnant aux décideurs locaux les clés de compréhension du territoire, en les éclairant sur ses enjeux et les problématiques liées à la mutation de notre environnement et de nos pratiques, les agences d'urbanisme sont des partenaires à part entière dans le dess(e)in des espaces publics.